



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL



N° 26 - novembre 2010

Cher(e) lecteur/lectrice de **Libre à vous**,

Vous lirez ci-dessous les informations récentes sur des dossiers susceptibles d'intéresser les responsables de l'Enseignement catholique aux différents niveaux de l'institution. Pour rappel, les anciens numéros de **Libre à vous** sont toujours [accessibles](#).

### Tripartite

Le décret fourre-tout entérine la participation des Pouvoirs organisateurs aux prochaines négociations sectorielles. C'était un engagement du Gouvernement de la Communauté française. Ces négociations devraient s'ouvrir incessamment. Lors de la réunion de concertation du jeudi 18 novembre, le Gouvernement a proposé un amendement au décret "tripartite" qui le modifie substantiellement, dans la mesure où seules, les organisations syndicales auraient la faculté de soumettre des propositions à la discussion. Il est évident que ces dispositions créeraient des déséquilibres inacceptables entre les parties prenantes à la négociation sectorielle. C'est pourquoi, l'ensemble des PO subventionnés ont exprimé leur mécontentement en quittant la séance. Par ailleurs, ils préparent ces négociations de façon concertée.

### Manifestation des directeurs du fondamental

A l'initiative du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental catholique, 300 directeurs, soutenus par le SeGEC, ont manifesté ce 19 novembre devant le Cabinet de la Ministre de l'Enseignement à Bruxelles. Ils sont venus construire un mur de caisses contenant les pistes pédagogiques reçues à la suite des évaluations externes. Ces outils très intéressants ne peuvent malheureusement pas être exploités, en raison de la surcharge administrative des directeurs de l'enseignement fondamental. Ils ne bénéficient pas d'aide administrative et éducative significative. Une délégation de quatre directeurs a été reçue par la Ministre et son chef de cabinet. Marie-Dominique SIMONET a promis la mise en place d'un groupe de travail autour de la thématique "l'aide administrative et éducative, les barèmes et les fins de carrière". A suivre...

### Enquête décret "inscriptions"

Le SeGEC, en collaboration avec le Collège des directeurs et la FEADI, a mené une vaste [enquête](#), en septembre et octobre derniers, auprès des chefs d'établissement à propos du décret "inscriptions". Deux enseignements majeurs sont à en tirer: d'une part, les directeurs considèrent le texte actuel comme plus satisfaisant que les deux versions précédentes; d'autre part, pour près de 95% d'entre eux, le décret n'a pas pour effet d'accroître la mixité sociale au sein de leur école.

Lire le [communiqué](#) de presse et l'article publié par [La Libre](#).

## Bâtiments

Pour l'enseignement libre, l'augmentation des moyens se traduit concrètement par une capacité d'emprunt d'un peu plus de 80 millions EUR supplémentaires. Cette somme s'ajoute au prêt de 31 millions EUR actuellement disponible, ce qui fera une enveloppe totale de 111 millions EUR en 2011. La même enveloppe sera disponible au Fonds de garantie en 2013 et 2015. Il s'agit d'une accélération du mécanisme de compensation prévu dans le décret PPP (Partenariat Public-Privé). À noter aussi, un montant supplémentaire de 46 millions EUR pour ce même Fonds de garantie en 2012. Des crédits supplémentaires sont aussi inscrits au PPT (programme prioritaire des travaux): 918 000 EUR en 2011 et 2012, près de 1 840 000 EUR en 2013 et 2014 et enfin, + 2 750 000 EUR chaque année entre 2015 et 2037.

Le SeGEC s'en réjouit et incite les Pouvoirs organisateurs à saisir l'occasion qui leur est donnée de programmer de nouveaux projets. Il regrette cependant l'accroissement des inégalités de traitement entre les réseaux. Le réseau de la Communauté française bénéficie d'une augmentation substantielle de ses moyens. Les arguments de type technique ne semblent pas pouvoir justifier cette situation. Sans doute, faut-il y voir un caractère davantage politique...

À noter aussi qu'une délégation du SeGEC a rencontré le Ministre-président bruxellois Charles PICQUÉ pour évoquer la question de la pression démographique. Celle-ci est particulièrement sensible dans certaines communes de la région, où le manque de places dans le fondamental se fera sentir à court terme.

## Encadrement différencié

Le décret-programme préparé par le Gouvernement de la Communauté française contient une dizaine de mesures, dont une qui clôture le financement de l'encadrement différencié. Un total de 40 millions EUR aura ainsi été ajouté aux moyens de la D+ afin d'aider les 25% d'écoles les moins favorisées. Pour la rentrée de septembre 2011, il restait 15 millions EUR à trouver. De ces 15 millions, 7 proviennent de ressources nouvelles. Les 8 autres millions EUR devront faire l'objet d'un mécanisme de redistribution entre les écoles qui accueillent les publics les plus favorisés (40%) et celles qui accueillent les publics les moins favorisés (25%).

## Enseignement qualifiant

Le SeGEC a fait part de ses réserves très nettes à la Ministre de l'enseignement obligatoire Marie-Dominique SIMONET concernant les délais de mise en place de la certification par unités. 120 écoles formant aux métiers de mécanicien automobile, d'esthéticien et d'hôtelier-restaurateur devront être prêtes pour la rentrée scolaire prochaine. La Ministre va mettre les prochaines semaines à profit afin de mettre en œuvre les dispositions législatives nécessaires. Les établissements seront ensuite informés à partir du mois de janvier 2011. Pour le SeGEC, ces timings sont trop serrés. Il en appelle à davantage de réalisme.

## Inspection

Une délégation du SeGEC a rencontré, mi-octobre dernier, l'Inspecteur général coordonnateur Roger GODET. Celui-ci a notamment annoncé que les dates d'inspection seraient désormais fixées de commun accord entre le Service d'Inspection et la direction de l'établissement concerné. Faute de consensus et passé un délai de 15 jours, c'est alors l'Inspection qui fixera la date.

## Subventionnement des options

Autre point abordé avec l'Inspecteur général: le subventionnement des options. Qu'elles soient nouvellement créées ou plus anciennes, elles seront toutes mises sur pied d'égalité au bout d'un an d'existence. La notion d'options définitivement admises aux subventions disparaît donc.

## Rapport de l'Inspection

Le Service général de l'Inspection vient de rendre son dernier [rapport](#) public pour l'année scolaire 2009-2010. Il compile les résultats de visites dans près de 1400 établissements. Parmi les enseignements positifs, le souci des enseignants de venir en aide aux élèves en

difficulté. Mais trop souvent, cette remédiation intervient trop tard, soit après des évaluations certificatives. Le point faible reste les maths. L'Inspection pointe un manque de continuité dans les apprentissages. Plus interpellant, les lacunes concernant l'immersion: près de la moitié des classes en immersion linguistique n'arrivent pas à couvrir l'ensemble du programme prévu. Le rapport relance aussi un débat autour des secondes sessions dans le secondaire: faut-il ou non les maintenir?

### Interfaçage ProEco avec SIEL-PRIMVER

Le SeGEC vient d'envoyer un courrier aux PO et directions d'école du fondamental pour les informer des dernières évolutions dans le dossier relatif à l'interfaçage de ProEco avec les applications SIEL-PRIMVER de l'Administration. L'interfaçage a pour fonction d'établir des échanges de données d'élèves. Parmi les données que les écoles doivent fournir à l'Administration figure le numéro de registre national des élèves. Pour être en règle avec la législation relative à la protection de la vie privée, un conseiller en sécurité des données à caractère personnel doit être désigné par le Pouvoir organisateur afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection de la vie privée d'utiliser le numéro de registre national. En vue de répondre à cette obligation, et dans le but d'avancer sur la question de l'interfaçage, l'Administration propose que les chargés de mission PRIMVER puissent jouer le rôle de conseillers en sécurité dans le cadre d'une expérience-pilote auprès de Pouvoirs organisateurs volontaires. Les écoles volontaires y trouveraient l'avantage d'une mise en conformité avec les obligations légales en matière de sécurité des données dans le cadre de l'interfaçage avec ProEco, sans qu'aucun double encodage ne soit nécessaire. Les écoles qui souhaitent s'inscrire peuvent le faire jusqu'au 15 décembre. Le SeGEC organisera une réunion d'information à ce sujet le 8 décembre prochain à 10h.

### Annulation partielle de la circulaire "inscriptions" n°2071 du 12 octobre 2007 par le Conseil d'État

En 2007, suite au premier décret "inscriptions" adopté sous l'impulsion de la Ministre Marie ARENA, une circulaire avait été adressée aux écoles secondaires, précisant que la possibilité d'adossement ne pouvait se réaliser qu'avec une seule et unique école fondamentale. Cette précision n'étant pas reprise dans le texte décretaal, le SeGEC, en lien avec plusieurs Pouvoirs organisateurs, a jugé utile d'introduire une demande d'annulation de cette circulaire auprès du Conseil d'État, au motif que celle-ci allait à l'encontre du décret, norme de droit supérieure. Cette procédure judiciaire était également justifiée par les menaces de sanction financière que la Ministre envisageait de prendre à l'égard des PO qui avaient conventionné leur école secondaire avec plus d'une école fondamentale. Dans un arrêt du 12 octobre dernier, le Conseil d'État fait droit à l'argumentation développée par le SeGEC et les PO à la cause. Il constate que le décret n'interdisait nullement à une école secondaire de multiplier les conventionnements d'adossement et qu'à ce titre, le chapitre critiqué de la circulaire est irrégulier et doit être annulé. Les effets de cette décision sont surtout profitables aux écoles qui, à l'époque, avaient été menacées de sanction. Rappelons, en effet, que la question du nombre de conventions d'adossement possibles a été réglée depuis dans les décrets "inscriptions" qui ont succédé à celui adopté en 2007.

### Annulation partielle du décret de la Communauté flamande du 23 octobre 2009 – situation des écoles francophones en périphérie

Suite à l'adoption par la Communauté flamande d'un nouveau décret, les écoles francophones des communes à facilités se voyaient soumises au contrôle de l'Inspection de la Communauté flamande et contraintes de respecter les objectifs et les programmes pédagogiques de la Communauté flamande. En outre, il leur était imposé de collaborer avec un centre d'encadrement des élèves reconnu par les autorités flamandes. Ces décisions étant contraires aux accords pris dans le passé et aux pratiques en cours dans ces écoles, une demande en annulation de ce décret flamand fut introduite devant la Cour Constitutionnelle, tant par des personnes privées que par des autorités publiques. La Cour Constitutionnelle constate d'abord que l'article 5 de la loi spéciale du 21 juillet 1971 garantit aux francophones de ces communes certains droits qui ne peuvent être modifiés sans l'accord du Parlement de la Communauté française. Cela comprend,

notamment, la compétence d'Inspection de la Communauté française. La Cour confirme donc que ces écoles francophones, bien que dépendantes de la Communauté flamande, sont soumises à l'Inspection de la Communauté française, suite à un accord intervenu entre les deux communautés, à l'époque. Il revient à celle-ci de faire rapport à l'Administration de la Communauté flamande.

La Cour Constitutionnelle confirme ensuite la compétence en matière d'enseignement de la Communauté flamande sur ces écoles, mais rappelle leur caractère linguistique particulier. Il revient donc aux autorités flamandes d'en tenir compte, notamment en octroyant à ces écoles une dérogation quant aux objectifs et programmes à suivre. Enfin, la Cour confirme que la collaboration avec un centre d'encadrement des élèves n'est possible qu'à la condition que celui-ci dispose d'un personnel ayant une connaissance approfondie du français. En ce qui concerne la psychologie et la logopédie, les écoles restent libres de collaborer avec un service francophone.

Après avoir ainsi balisé la situation des écoles francophones en périphérie, la Cour constitutionnelle annule partiellement le décret du 23 octobre 2009.

## Enseignement spécialisé

Nous vous en parlions déjà dans le dernier numéro de Libre à vous, le SeGEC a célébré, le 12 octobre dernier, le 40e anniversaire de l'enseignement spécialisé. Les traces de cette journée sont [disponibles](#). Vous y trouverez les discours de la Ministre Marie-Dominique SIMONET ainsi que du directeur général du SeGEC, Étienne MICHEL. À découvrir également, la version audio de la conférence donnée par l'ex-recteur de l'UCL Marcel CROCHET, ainsi que deux productions audiovisuelles, l'une relative au fondamental, l'autre au secondaire.

## Centres PMS

Une [journée de réflexion](#) sur le thème "L'intégration en question(s): les moyens de la réussite" était organisée, le 20 octobre dernier, dans les locaux de l'Institut Saint-Louis à Namur. Cette manifestation, initiée par le GREF (Groupe Relais pour l'Enseignement Fondamental de la FCPL), a rassemblé environ 170 participants, dont surtout des agents PMS, mais aussi des enseignants et inspecteurs. L'objectif était de faire le point sur le dispositif d'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, en s'intéressant plus particulièrement au partenariat que cette intégration implique entre l'enseignement ordinaire et spécialisé et les Centres PMS ordinaires, mixtes et spécialisés, tant du fondamental que du secondaire.

## Formations pour les membres des PO

Les trois prochaines formations pour les membres des PO auront pour thème:

- comptes et budgets: outil de gestion prévisionnelle
- statut du personnel des Centres PMS
- fin de contrat, sanctions disciplinaires et charge de la preuve

Ces formations auront lieu à Ciney le samedi 29 janvier 2011, de 9h30 à 12h30.

Renseignements et inscriptions [ici](#).

## Nouvel habillage pour le site de la FédESuC

Le [site internet](#) de la Fédération de l'Enseignement Supérieur Catholique fait peau neuve. Son look a été revu et correspond à celui du site générique [enseignement.catholique.be](http://enseignement.catholique.be).

## 600 entrées gratuites pour l'expo "L'Amérique, c'est aussi notre histoire!"

L'exposition "L'Amérique, c'est aussi notre histoire!" se tient jusqu'au 9 mai 2011 sur le site de Tour&Taxis, à Bruxelles. Elle retrace plus de trois siècles de passé commun à l'Europe et aux États-Unis, du 17e à nos jours. Mise sur pied par le Musée de l'Europe, elle n'élude aucun aspect, qu'il soit politique, économique ou culturel... Une expo didactique et riche en animations. Un parcours enfants a notamment été conçu pour les plus jeunes.

Notre magazine entrées libres organise un jeu-concours à l'intention des écoles: 600 places sont à gagner! Rendez-vous sur [www.entrees-libres.be](http://www.entrees-libres.be)

## Questions parlementaires

Ci-dessous, vous lirez les questions/réponses parlementaires dont la retranscription a été récemment mise en ligne.

### **Bulletin des questions et des réponses – 31 mai 2010**

Question de Florence REUTER (MR) relative aux nombres d'enfants déscolarisés en raison des [lacunes du transport scolaire](#): p. 93.

Question de Florine PARY-MILLE (MR) relative aux relevés des contentieux en cours en matière d'[avantages sociaux](#) ou considérés comme tels: p. 98.

Question de Françoise BERTIEAUX (MR) relative au rattrapage des [subventions de fonctionnement](#): p. 103 + voir tableau p. 105.

### **Bulletin des questions et des réponses – 30 juin 2010**

Question d'Olivier SAINT-AMAND (ECOLO) relative à l'organisation de l'[encadrement des élèves](#) du fondamental durant les journées de formation par les PO: p. 28.

Question de Jean-Luc CRUCKE (MR) relative à l'[évolution des populations scolaires](#): p. 29.

Question de Chantal BERTOUILLE (MR) relative à la dangerosité des [cours de récréation](#): p. 30.

Question de Marc ELSÉN (CDH) relative aux élèves fréquentant l'[immersion](#) dans le fondamental et dans le secondaire: p. 34 + voir tableau pp. 36-37.

### **Bulletin des questions et des réponses – 30 juillet 2010**

Question de Chantal BERTOUILLE (MR) relative au réaménagement de carrière d'un enseignant souffrant d'un handicap – [conservation des droits](#): p. 107.

Question de Florine PARY-MILLE (MR) relative à l'absence d'arrêtés d'exécution du décret du 2 février 2007 fixant le [statut des directeurs](#): p. 112.

Question de Daniel SENESAEL (PS) relative à l'accès aux [copies d'examens](#): p. 114.

Question de Christine DEFRAIGNE (MR) relative aux titres suffisants pour la [fonction CT](#) en Promotion sociale (suite): p. 120.

Question de Daniel SENESAEL (PS) relative à la réforme – [négociation sectorielle](#): p. 124.

### **Bulletin des questions et des réponses – 31 août 2010**

Question de Françoise BERTIEAUX (MR) relative au [statut des logopèdes](#): p. 15.

Question de Florence REUTER (MR) relative à l'engagement du personnel d'accompagnement du [transport scolaire](#): p. 16.

### **Commission de l'Éducation – séance du 12 octobre 2010**

Question de Christian DUPONT (PS) relative à la [mixité sociale](#) – objectivation et mesure: p. 4.

Interpellation de Gilles MOUYARD (MR) relative aux pistes techniques à envisager pour simplifier les [tâches administratives](#) découlant de la circulaire 3308: p. 5.

Interpellation de Didier GOSUIN (MR) relative aux réalisations d'un audit sur les [contraintes administratives](#) pesant sur les directions d'école au niveau de l'enseignement fondamental: p. 5.

Question d'Yves REINKIN (ECOLO) relative au suivi de la mise en œuvre du décret "[Bassins scolaires](#)": p. 11.

Question d'Anne BARZIN (MR) relative à l'intégration d'enfants [autistes](#) dans l'enseignement ordinaire et formation des enseignants accueillant ces enfants: p. 18.

Question de Florine PARY-MILLE (MR) relative au manque de progrès enregistré dans la lutte contre la [pénurie d'enseignants](#): p. 20.

Question de Florine PARY-MILLE (MR) relative à la volonté de réinstaurer des activités durant les [jours blancs](#): p. 22.

Question de Philippe DODRIMONT (MR) relative à la comptabilisation des enfants en [intégration partielle](#) dans l'enseignement ordinaire: p. 23.

Question de Philippe DODRIMONT (MR) relative à la possibilité de travailler à la Communauté française [après 65 ans](#): p. 26.

### **Séance plénière du Parlement – séance du 13 octobre 2010**

Question d'Hervé JAMAR (MR) à Jean-Marc NOLLET (PS) relative aux 400 millions alloués aux [bâtiments scolaires](#): p. 29.

Question de Jean-Luc CRUCKE (MR) à Jean-Marc NOLLET (PS) relative au remplacement du [PPP](#): p. 29.

Question de Willy BORSUS (MR) à Jean-Marc NOLLET (PS) relative au mécanisme de financement des [bâtiments scolaires](#): p. 29.

Question de Serdar KILIC (PS) à Jean-Marc NOLLET (PS) relative à l'actualité des [PPP](#): p. 29.

Interpellation de Daniel SENESAEL (PS) à Jean-Claude MARCOURT (PS) relative à l'allongement de la [formation des instituteurs](#): p. 47.

Interpellation d'Anne BARZIN (MR) à Jean-Claude MARCOURT (PS) relative à la réforme de la [formation initiale](#) des instituteurs et régents: p. 47.

#### **Commission de l'Enseignement supérieur – séance du 26 octobre 2010**

Question de Michel DE LAMOTTE (CDH) à Jean-Claude MARCOURT (PS) relative à la différence de financement du fonctionnement des [ESA](#) (établissements supérieurs artistiques): p. 6.

Question de Dimitri FOURNY (CDH) relative à l'avenir des [Hautes Écoles](#) de la province du Luxembourg: p. 9.

Question d'Emily HOYOS (ECOLO) relative aux projets de fusion de [Hautes Écoles](#) en province de Luxembourg: p. 9.

Question d'Yves REINKIN (ECOLO) relative à la [pénurie de stages](#) pour les étudiants normaliens: p. 13.

#### **Séance plénière du Parlement – séance du 27 octobre 2010**

Question de Caroline DESIR (PS) à Marie-Dominique SIMONET (CDH) relative à la tenue des [négociations sectorielles](#): p. 35.

Question d'Yves REINKIN (ECOLO) à Marie-Dominique SIMONET (CDH) et à Jean-Claude MARCOURT (PS) relative aux [négociations sectorielles](#) 2011-2012: p. 35.

### Comité de concertation

En octobre, le Comité de concertation entre le Gouvernement de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs subventionnés s'est réuni à deux reprises. La première réunion a porté sur un projet d'arrêté modifiant la durée des mandats des présidents et vice-présidents des différents organes de concertation de l'enseignement de promotion sociale. Le SeGEC a remis un avis favorable sur ce texte. La deuxième réunion a porté sur différents projets d'arrêtés modifiant certains profils de formation et d'option de base dans l'enseignement secondaire. Le SeGEC a remis un avis favorable sur ce texte.

Liens vérifiés le 19 novembre 2010

Service Communication – SeGEC  
[communication@segec.be](mailto:communication@segec.be)